

IFRECOR
INITIATIVE FRANÇAISE
POUR LES RÉCIFS CORALLIENS

7^{ème} édition
PALME 2018
IFRECOR

Le prix des élus engagés pour les coraux

DOSSIER DE PRESSE
PALME IFRECOR 2018

© Eric Clua



1. LES RÉCIFS CORALLIENS ET L'ANNÉE INTERNATIONALE POUR LES RÉCIFS CORALLIENS (IYOR 2018)



La France dispose de la deuxième plus vaste Zone Économique Exclusive du monde avec plus de 11 millions de km². Ses Outre-mer représentent plus de 90% de l'espace maritime national et abritent près de 10 % des récifs du monde. La biodiversité de ces écosystèmes est unique : 1km² de récifs coralliens équivaut à la concentration en biodiversité de l'ensemble des côtes littorales de France métropolitaine.

La France détient ainsi une responsabilité locale, nationale et mondiale en matière de conservation et de gestion durable de ses récifs, mangroves et herbiers.

Pourtant les récifs coralliens français sont menacés. Le dernier rapport du Groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 8 octobre 2018 tire la sonnette d'alarme : il estime que, même sous un scénario optimiste de réchauffement climatique en deçà de +1.5°, entre 70% et 90% des coraux disparaîtront tels que nous les connaissons. Sous le scénario moins optimiste et malheureusement bien plus réaliste de +2°, 99% des coraux ne seront plus reconnaissables à l'horizon 2050.

Hormis le changement climatique, quelles sont les pressions et les menaces qui pèsent sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers ?

LA DESTRUCTION ET LA FRAGMENTATION DES HABITATS

L'urbanisation du littoral et les travaux publics (routes, développements portuaires, ouvrages d'art, centrales électriques...) ont un impact direct sur les récifs coralliens, mangroves et herbiers. De plus, le lessivage des sols mis à nu par l'agriculture intensive, le défrichage et la déforestation des bassins versants accentuent l'érosion et entraînent ainsi une mise en suspension de particules terrestres qui recouvrent et étouffent, en aval, les récifs coralliens.

LES POLLUTIONS

Toute pollution sur terre a une incidence en mer, et donc sur les coraux. La pollution organique, issue du rejet d'eaux domestiques mal traitées, favorise le développement d'algues au détriment des coraux. Le rejet de pesticides ou d'herbicides dans le milieu naturel a un impact majeur sur les algues symbiotiques des coraux, nécessaires à leur survie. Les pollutions surviennent également directement en mer, par le rejet des eaux usées des navires par exemple, ou accidents des cargos menant à des déversement de pétrole ou autres substances chimiques en mer.

LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES

La surpêche d'espèces comestibles ou pour l'aquariophilie avec usage de pratiques destructrices (comme les explosifs ou le poison) diminue les stocks de façon drastique, et le braconnage d'espèces remarquables, comme le Napoléon ou les grosses loches de récifs, met en péril la biodiversité marine. D'autre part, le prélèvement de soupe de corail ou sable pour la construction fragilise les récifs et altère le flux des eaux des zones prélevées.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'introduction d'espèces exotiques dans les océans, par le biais de l'aquariophilie ou encore des vidanges incontrôlées des eaux de ballast bouleversent les équilibres biologiques naturels au détriment d'espèces locales. L'une des espèces exotiques envahissantes les plus ravageuses est le poisson lion dans les Caraïbes, dont la population a explosé ces dernières années, perturbant fortement les équilibres des écosystèmes marins caribéens.

TOURISME NON MAÎTRISÉ

Il entraîne une perturbation des milieux, des destructions directes lors de mouillages ou directement par les mouvements non contrôlés des visiteurs, des pollutions par rejets d'hydrocarbures ou autres déchets des navires de plaisance ou de tourisme.

LES MENACES S'INTENSIFIENT

Les récifs du monde sont menacés d'extinction, soumis à l'impact des activités anthropiques et du changement climatique tels que l'augmentation de la température des océans ou l'acidification des océans. Face à ces impacts, l'équilibre

nécessaire au bon développement des coraux est de plus en plus fragile. En 2008, la dernière évaluation du risque d'extinction des coraux par la Liste rouge mondiale des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) considérait que près d'un tiers des espèces de coraux était menacé ; les événements récents font craindre que ce chiffre soit aujourd'hui beaucoup plus élevé et que le déclin des coraux s'accélère encore. L'IFRECOR participe aux efforts déployés pour aider à inverser cette tendance dans les territoires français.



L'IYOR 2018



L'initiative Internationale pour les Récifs coralliens (ICRI) a déclaré 2018 troisième édition de l'Année Internationale pour les Récifs Coralliens (IYOR 2018).

LES OBJECTIFS DE L'IYOR 2018

L'objectif de cette célébration internationale est double : premièrement, sensibiliser le grand public sur la valeur des écosystèmes coralliens et leurs écosystèmes associés (mangroves et herbiers), et les menaces qui pèsent sur eux. Ensuite, faciliter les échanges entre acteurs pour favoriser l'émergence de stratégies efficaces de conservation de ces écosystèmes exceptionnels.

LE LABEL IYOR 2018

Tout au long de l'année, de nombreuses actions

de sensibilisation ont été rassemblées sous le label IYOR 2018. Il regroupe les actions de sensibilisation à la thématique des récifs coralliens et leurs écosystèmes associés qui ont lieu partout dans le monde. Ces actions sont recensées sur le site web de l'IYOR 2018 et bénéficient d'une visibilité accrue grâce à cette campagne internationale de communication.

Au niveau français, l'IFRECOR recense, diffuse et valorise un maximum d'événements organisés dans l'hexagone et dans ses Outre-mer dans le cadre de l'IYOR 2018.

2. POURQUOI S'INQUIÉTER DES RÉCIFS CORALLIENS EN TANT QU'ÉLU ?

Les élus pour ambassadeurs

Grâce à ses Outre-mer, la France abrite plus de 10% des récifs coralliens de la planète dans les trois océans.

Ce patrimoine exceptionnel lui confère une responsabilité mondiale de le préserver.

Le maintien d'une bonne fonctionnalité écologique des écosystèmes littoraux et marins nécessite que des mesures soient prises : les élus d'outre-mer peuvent faire la différence ! Leur connaissance du terrain et des besoins associés à leur collectivité, leur capacité à pouvoir impulser localement des actions concrètes en font des ambassadeurs de choix dans la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés qu'ils soient élus locaux ou parlementaires.

Élus, mobilisez-vous pour préserver ces formidables richesses naturelles, tant qu'il est encore temps !

Les moyens de s'engager

Plusieurs outils juridiques sont à disposition des élus pour la protection des récifs coralliens.

La loi sur la Biodiversité (2016) prévoit l'élaboration d'un plan d'action pour protéger 75% des récifs coralliens dans les Outre-mer français d'ici 2021. Un Plan d'Actions pour la protection des récifs coralliens d'outre-mer français est en cours d'élaboration, tous les élus d'Outre-mer sont invités à contribuer à son élaboration et à participer localement à sa mise en oeuvre.

D'autres formes d'actions sont possibles : les élus locaux ou nationaux peuvent soutenir et promouvoir la création d'aires marines ou de zones humides éducatives ; ils peuvent promouvoir l'adoption de plans communaux de sauvegarde au sein des communes littorales, intégrer les Solutions fondées sur la Nature dans les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) sur les territoires ; assurer une mise en oeuvre efficace et ambitieuse des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), et s'impliquer dans l'élaboration des Documents Stratégiques de Bassin dans les DROM.

L'examen du Projet de Loi de Finance (PLF) chaque année entre octobre et novembre est un moment privilégié pour solliciter un meilleur soutien de l'État en faveur de la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés (mangroves, herbiers). Les députés et sénateurs peuvent voter dans le cadre de l'examen du PLF une augmentation du budget alloué à la biodiversité (programme 113), à l'Outre-mer (programme 123) et à l'Action de l'Etat en mer (programme 205).

En outre, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, les commissions permanentes constituent les organes essentiels du travail législatif.

Parmi ces commissions permanentes, celles qui vont toucher le plus à des thématiques de protection des récifs coralliens et écosystèmes associés (mangroves, herbiers) sont :

- La commission de la culture et de la communication

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LA CRÉATION D'AIRES MARINES ÉDUCATIVES

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LA CRÉATION DES ZONES HUMIDES ÉDUCATIVES

- La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

SOUTENIR ET VOTER LA RATIFICATION DES CONVENTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOUTENIR LES ACTIONS DE COOPÉRATION RÉGIONALE ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN FAVEUR DES RÉCIFS

SOUTENIR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER ET ACCORDER DES MOYENS AU CONTRÔLE ET À LA SURVEILLANCE DU MILIEU MARIN

- La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

PROMOUVOIR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE DANS LES INSTRUMENTS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES

PROMOUVOIR L'ADOPTION DE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE AU SEIN DES COMMUNES LITTORALES ET DE PPRN SUR LES TERRITOIRES

PROMOUVOIR L'ÉLABORATION, LE FINANCEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES SAGE/SDAGE SUR LES TERRITOIRES

- La commission des affaires économiques

PROMOUVOIR LA NOTION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

PRENDRE EN COMPTE LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE



3. LA PALME IFRECOR



Depuis 19 ans l'IFRECOR - Initiative Française pour les Récifs Coralliens - agit pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves dans les collectivités françaises d'Outre-mer.

Soutenue financièrement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Outre-mer, l'IFRECOR s'applique à sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et privés aux échelles nationale et locale à l'importance des récifs coralliens. L'IFRECOR est la déclinaison française de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) dont la France a eu la présidence de 2016 à juillet 2018.

La mise en œuvre du concours « Palme IFRECOR » est assurée par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en tant que membre de l'IFRECOR.

Le thème de la Palme IFRECOR 2018

2018, l'Année Internationale pour les Récifs Coralliens

Le concours de la Palme IFRECOR a été créé pour valoriser les actions locales menées ou soutenues par les élus pour la préservation des récifs coralliens et écosystèmes associés (herbiers et mangroves). Les élus d'outre-mer sont des acteurs clés de la préservation et de la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Pour sa 7ème édition, l'IFRECOR associe son grand concours à l'Année Internationale des Récifs Coralliens (IYOR 2018). A cette occasion, la Palme IFRECOR 2018 porte le label IYOR.

L'IYOR 2018 a 2 objectifs : premièrement, sensibiliser le grand public sur la valeur des écosystèmes coralliens et leurs écosystèmes associés (mangroves et herbiers), et les menaces qui pèsent sur eux. Ensuite, faciliter les échanges entre acteurs pour favoriser l'émergence de stratégies efficaces de conservation de ces écosystèmes exceptionnels.

A l'occasion de l'IYOR 2018, la Palme IFRECOR prend une forme différente des précédentes éditions en récompensant pour la première fois un élu pour chacun des trois bassins océaniques (Indien, Pacifique et Atlantique) où la France est présente à travers ses territoires ultramarins. L'IYOR 2018 est une réelle opportunité de mettre en avant internationalement l'engagement et l'investissement des élus en matière de protection des récifs coralliens et/ou mangroves et herbier. Représentés par leurs élus, les Outre-mer français seront mis en lumière à l'échelle internationale dans le cadre de cette célébration.



Les modalités du concours Palme IFRECOR

Le concours est ouvert, gratuitement, à tous les élus (Maires, membres élus des Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Conseils Territoriaux, Assemblées Provinciales, Assemblée territoriale de Polynésie française, Assemblée territoriale de Wallis et Futuna) des collectivités, départements, régions et collectivités sui generis de l'Outre-mer français abritant des récifs coralliens et écosystèmes associées (mangroves, herbiers) et représentées au sein de l'IFRECOR par un comité local : Martinique, Guadeloupe/Saint-Martin, Saint-Barthélemy, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie française.

Cette année, le choix des lauréats s'est fait en étroite collaboration avec les Comités locaux de l'IFRECOR.

L'annonce des lauréats et la remise des Palmes se fera par la Ministre es Outre-mer, Annick Girardin, lors de la réception des maires ultramarins qui se tiendra le 20 novembre 2018 à 19h30 à l'Hotel de Montmorin (Ministère des Outre-mer), Paris. Cette soirée est organisée en marge du Congrès des maires qui se tient du 19 au 22 novembre 2018 à Paris.

Les avantages pour les lauréats

- Le trophée «Palme IFRECOR», création originale de l'artiste [Aude Bourguine](#) représentant la beauté des récifs coralliens.
- Une valorisation médiatique, non seulement auprès de médias ultramarins mais aussi auprès de médias nationaux.
- Une reconnaissance pérenne de leur engagement environnemental et de leur courage politique.



Le trophée martiniquais



Le trophée réunionnais



Le trophée calédonien

Les lauréats de la 7^{ème} édition de la Palme IFRECOR



OCÉAN ATLANTIQUE : LA MARTINIQUE

« Protection de la Zone marine protégée du Pothuau » porté par Jean-Marc CARDON, Conseiller municipal en charge de la pêche et des énergies renouvelables au sein de la Commune du Carbet



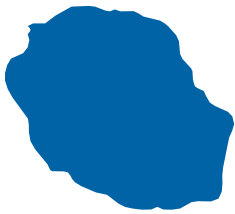
Risques ou menaces identifiées et adressées :

SUR-FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET SURPÊCHE

En Martinique, la Ville du Carbet et des acteurs locaux s'engagent depuis près de deux ans pour protéger la biodiversité marine de la commune. Suite à des réunions de concertation avec les usagers de la caye Pothuau (pêcheurs, association des plaisanciers, clubs de plongée), un plan de balisage a été défini par consensus général. Le plan intègre une zone marine désormais réglementée au Pothuau. Délimitée par des bouées et signalisée par des panneaux informatifs, elle interdit la pêche et le mouillage. Cette mise en réserve a plusieurs objectifs majeurs, comme la protection des habitats et la biodiversité, le rétablissement des stocks de pêcheries surexploités et la diversification des

opportunités économiques non-extractives. L'association des marins pêcheurs de la commune et la police municipale sont impliqués pour faire respecter cette zone protégée. Le plan a également permis la mise en place d'un sentier sous-marin pédagogique à l'anse Turin, parcours ludique de découverte qui permet d'éduquer des groupes scolaires martiniquais ou les touristes sur la biodiversité des écosystèmes sous-marins. La création de ces deux zones marine réglementées s'implique dans une politique de protection du littoral côtier de la commune du Carbet et de valorisation de sa pêche et de son tourisme. Elle répond aux menaces que représentent la surpêche et la sur-fréquentation touristique.





OCÉAN INDIEN : LA RÉUNION

« Création et gestion de l'Aire Marine Educative (AME) de la Souris Blanche » porté par Brigitte ABSYTE, Conseillère municipale de la commune de Trois Bassins



Risques ou menaces identifiées et adressées :
CHANGEMENT CLIMATIQUE

À La Réunion, la ville de Trois-Bassins et les acteurs locaux s'engagent avec les élèves de CM2 de l'école des Trois-Bassins pour protéger de manière pédagogique l'AME de la Souris Blanche. Une aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que des professionnels de la mer et du littoral (les pêcheurs, les scientifiques...). C'est une démarche qui promeut la protection de l'environnement

marin et la connaissance du patrimoine maritime, y compris des métiers de la mer.

En plaçant l'école et la société civile au cœur du projet, cette initiative a permis d'éduquer les enfants réunionnais à leurs patrimoines naturel et culturel et fédérer leur gestion durable en les impliquant pleinement. Ce projet répond au risques liés au réchauffement climatique. Les suivis Reef Check s'inscrivent dans la démarche des sciences participatives permettant de connaître les impacts climatiques sur ces écosystèmes marins.

Le projet sera poursuivi pour l'année scolaire 2018 – 2019 dans 3 nouvelles écoles de la Réunion.





OCÉAN PACIFIQUE : LA NOUVELLE-CALÉDONIE

« Protection forte du Parc Naturel Marin de la Mer de Corail » porté par Philippe GERMAIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Risques ou menaces identifiées et adressées :
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PÊCHE INDUSTRIELLE



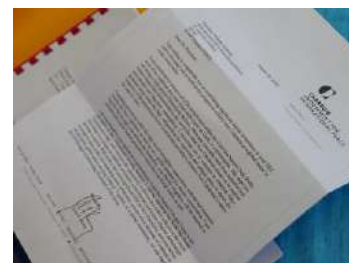
En 2018, la Nouvelle-Calédonie célèbre les 10 ans d'inscription de sa barrière de corail au Patrimoine mondiale de l'UNESCO. A cette occasion, elle a annoncé une protection élevée de 28 000 km² d'espaces marins au sein du Parc Naturel de la Mer de Corail en août, et il y a quelques semaines, à l'occasion de la conférence « Our Océan », où le président Philippe Germain a annoncé qu'il s'engageait à placer sous protection élevée 200 000 à 400 000 kilomètres carrés supplémentaires d'ici fin 2019.

Ce Parc, créé en 2014, s'étend sur près de 1,3 million de kilomètres carrés, couvrant l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (hors mer territoriale). On y recense plus de 2 000 espèces de poissons, 310 espèces de coraux, plus d'un tiers des récifs vierges (ou « pristine ») de la planète et plus de 149 monts sous-marins ainsi que des canyons, plaines et fosses abyssales. Depuis son origine, ce Parc naturel est porté activement par M. Philippe

Germain, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2018, sous son impulsion et sa présidence, aux côtés du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, plusieurs réunions de travail du comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail ont permis d'aboutir à l'adoption par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de plusieurs arrêtés majeurs pour le parc :

- un arrêté validant le plan de gestion 2018-2022 du Parc
- trois arrêtés relatifs à la protection et à la conservation des récifs éloignés.

Le Président Philippe Germain s'est également engagé à créer en concertation d'ici 2020 un comité régional de réflexion autour du parc naturel de la mer de corail avec l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu et les Iles Salmon pour une gestion transfrontalière de la mer de corail, joyau du Pacifique à préserver.



PREMIER RÉSEAU D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS DES RÉCIFS CORALLIENS EN OUTRE-MER AGIR POUR LA PROTECTION DE CES ÉCOSYSTÈMES EXCEPTIONNELS



**SURVEILLER ET ATTÉNUER
LES IMPACTS DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**
Observatoire du changement
climatique, recommandations aux
décideurs des territoires



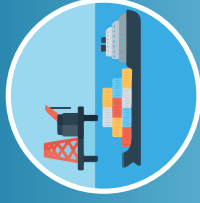
**COMMUNIQUER
ET SENSIBILISER**
Aires marines éducatives,
concours Palme
IFRECOR, soutien aux
territoires dans leurs
actions de communication



**RENFORCER LES
CONNAISSANCES
POUR MIEUX GÉRER**
Classifier les habitats
coralliens, cartes
thématiques, listes rouge
des coraux menacés, état
des lieux des espèces
exotiques envahissantes



**DIVERSIFIER LES
FINANCEMENTS DÉDIÉS
À LA PROTECTION**
Partenariat public privé et
paiement pour services
environnementaux à Ste Lucie,
Martinique



**CONTRIBUER A RÉDUIRE
LES MENACES D'ORIGINE
HUMAINE**
Guides sur les études d'impact et
les mesures compensatoires, les
techniques d'ingénierie
innovantes et la restauration
écologique en milieu corallien



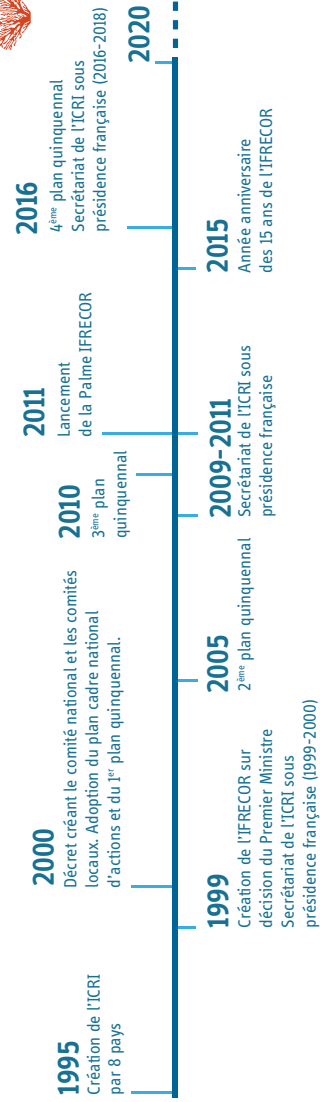
**SURVEILLER
L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT
DES ÉCOSYSTÈMES**
Suivi de l'état de santé des
récifs, herbiers et mangroves

UNE INITIATIVE COLLECTIVE

Instance collégiale, chacun des comités locaux et le comité national rassemblent, à leur niveau, l'ensemble des acteurs concernés par la protection et la gestion durable des récifs coralliens et écosystèmes associés (herbiers, mangroves) : collectivités et gouvernements locaux, ministères concernés, scientifiques, socioprofessionnels et ONG.

UNE ORGANISATION EN RÉSEAU

Un comité national composé de 38 membres. Le secrétariat du comité national de l'IFRECOR est assuré par le ministère en charge de l'environnement et par le ministère en charge des outre-mer.
Un réseau de 9 comités locaux représentant les collectivités françaises abritant des récifs coralliens : Guadeloupe et Saint Martin, Saint Barthélemy, Martinique, La Réunion, Mayotte, les TAAF (îles Eparses), Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française.



4. LES LAURÉATS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Lauréat 2017 - 6^{ème} édition



Des nominés pour valoriser les projets des participants

Le jury a désigné 3 projets nominés et un lauréat unique lors de la 6^{ème} édition.

« Plans de gestion sur la Zone côtière Nord-Est », projet porté par Nadia HEO, Présidente de la Commission environnement de la Province Nord de Nouvelle-Calédonie



© Ministère des Outre-mer

Madame Nadia Heo a été récompensée pour son soutien à la mise en place de plans de gestion sur la Zone Côtière Nord-Est du bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (soit 371 400 hectares de récifs, herbiers et mangroves) élaborés par la Province Nord et mis en œuvre conjointement avec des acteurs locaux des villages concernés (Touho, Poindimié, Poum et Ouégoa).

Ces plans de gestion intègrent, sur la base d'un diagnostic environnemental participatif, l'ensemble des préoccupations des populations et des collectivités locales en matière de préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre en matière de replantation de mangroves, de sensibilisation locale, d'arrachage d'espèces invasives.

Lauréats 2015 - 5^{ème} édition

Catégorie « Protection, valorisation, éducation et sensibilisation »

« Observatoire Mangroves » projet porté par Eric GAY, Maire de Mont-Dore, Nouvelle-Calédonie

M. Eric Gay a reçu la Palme pour son engagement pour la protection et la valorisation des mangroves de sa commune grâce au projet « observatoire mangroves ». Ce projet, dont l'objectif était de déterminer l'évolution de la capacité de la mangrove à piéger le carbone, a permis la construction de trois serres équipées de matériel scientifique et technique inaugurées en 2015. Elles permettent de réguler, d'une part les concentrations en dioxyde de carbone, et d'autre part, la durée d'immersion par les marées, simulant ainsi les changements climatiques auxquels les mangroves sont confrontées.



© Maison de la Nouvelle-Calédonie

Objectifs :

- Installer la science au cœur de la ville ;
- Renforcer les connaissances des habitants sur la mangrove ;
- Sensibiliser les habitants au changement climatique ;
- Faire connaître le rôle de la mangrove en tant que piège des gaz à effet de serre ;
- Former et éduquer pour modifier les comportements.

Le coup de coeur du jury

« Pukatai, Aires Marines Éducatives aux Îles Marquises » projet porté par Félix BARSINAS, Président de la communauté de commune des Îles Marquises, Polynésie Française



L'archipel des Marquises compte une multitude de sites coralliens, certains en cours de formation, d'autres ennoyés. PUKATAI est un projet pilote de réseau d'aires marines éducatives (AME) développé sur chacune des six îles habitées des Marquises.

En plaçant les écoles et la société civile au coeur du projet, PUKATAI a permis d'éduquer les enfants marquisiens à leurs patrimoines naturel et culturel et fédérer leur gestion durable en les impliquant pleinement.

Les élèves des classes AME ont pu se rendre dans la baie de leur choix, délimiter un périmètre de leur AME et discuter des mesures de gestion et de protection qu'ils souhaiteraient mettre en oeuvre.

Ils ont également acquis de nombreuses connaissances sur le milieu marin, ont rencontré des porteurs de savoirs locaux qui leur ont transmis par exemple des techniques de pêche ou encore des diagnostics écologiques des 6 AME des Marquises.

Certains comportements ont déjà changé : les parents sont plus attentifs aux endroits où ils vont pêcher, certains élèves ont demandé à leurs parents de ne plus jeter l'ancre des bateaux dans une partie de la baie où vivent des coraux, d'autres élèves ont décidé de mettre en place un aquarium interactif en classe...

Découvrir la vidéo du projet : <http://www.dailymotion.com/video/x2gx95x>

Lauréats 2014 - 4^{ème} édition (2 catégories)

Catégorie « Protection, valorisation et restauration »

« Cellule de veille Acanthaster » Projet porté par Daniel ZAÏDANI, Président du Conseil Général de Mayotte

M. Daniel Zaïdani a été reconnu par l'IFRECOR pour son soutien à la mise en place d'une surveillance des étoiles de mer épineuses dévoreuses de corail, les *Acanthaster planci*, dont les infestations ponctuelles peuvent menacer la santé des récifs coralliens, laissant place à un désert de coraux morts. Les membres de l'ATOLL (Association Territoriale pour l'Observation du Littoral et du Lagon) ont ainsi été soutenus pour le maintien d'une « cellule de veille sur l'Acanthaster » qu'ils avaient créée en 2012.



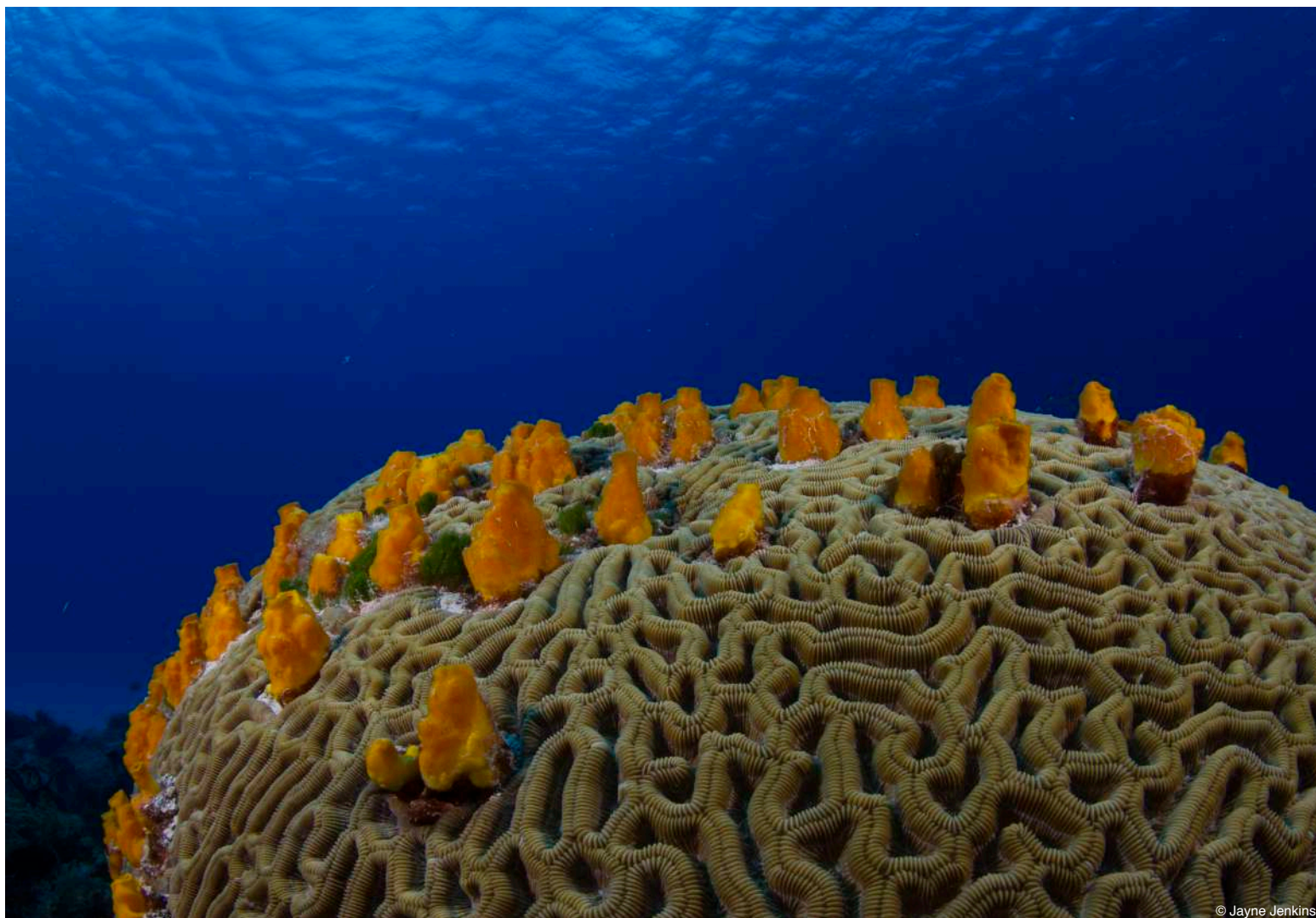
Catégorie « Education et sensibilisation »

« Reef Check Saint-Paul » Projet porté par Joseph SINIMALE, Maire de Saint-Paul de la Réunion



La Palme a été remise à M. Joseph Sinimale pour le soutien de sa commune à la mise en place de formations par des biologistes marins à des volontaires (non scientifiques) afin d'étudier l'état de santé des récifs coralliens dans le cadre du déploiement du réseau « Reef Check » en France.

Ce projet promeut l'éco-volontariat au service de l'état de santé des récifs coralliens, tout en favorisant la sensibilisation des usagers. Reef Check Saint-Paul a également permis de densifier le réseau de suivi des récifs coralliens pour aider à mieux comprendre leur évolution sur le littoral de la commune de Saint-Paul.





© Emmanuelle Carrallonga

CONTACTS

Bernardo Sanchez – Presse et Coordination française IYOR 2018 : 01 44 05 73 68 / 06 51 85 62 70 - concours2018@ifrecor.com

Emilie Dupouy – Chargée de communication : emilie.dupouy@uicn.fr

Anne Caillaud – Chargée du Programme Outre-mer : anne.caillaud@uicn.fr

TOUTE L'ACTUALITÉ SUR LA PALME IFRECOR ET L'IFRECOR

<http://www.ifrecor.com>

<http://www.ifrecor.com/concours-ifrecor.html>

#palmeifrecor

